

**Nombre de
conseillers :**

- en exercice : 15

- présents : 09

Date de convocation :

31/05/2018

Date d'affichage :

18/06/2018

L'an deux mil dix huit et le six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY - MM. DUVERNOY - LEBOURG - PERRIN - Mme GENTER – MM - HENRY - PRADA PRADA – THIEBAUD - Mme DEL TORCHIO .

Absents excusés : Mmes NGUYEN VAN TUE Claudine – HASENFRATZ Anne-Lise – Mrs BONNET - DEPOIRE - GASIOR .

Absents non excusés : ZISKA Francisca

Procurations : Mr Gasior Xavier a donné procuration à Mr HENRY Jean-Pierre

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

1 – Droit de préemption urbain

1 – 1 : Retrait délibération droit de préemption du 27/09/2017

Le droit de préemption est une compétence transférée automatiquement de plein droit à la CCPH depuis la loi ALUR (mars 2014). Or dans la délibération du 27 septembre 2017, la commune avait exercé ce droit en vue de l'achat de plusieurs terrains situés en zone AUb et AU du PLU . Après avoir pris connaissance des pièces, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération du 27 septembre 2017.

1 – 2 : Modification délibération droit de préemption du 28/02/2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 28 février 2018 pour l'acquisition après négociation de 47a 41ca pour 3000 € avec les frais de notaire à la charge de la commune.

Suivant un courrier reçu de la préfecture, cette délibération doit être complétée, par la prise d'une délibération complémentaire qui indique que la procédure de DPU n'a finalement pas été mobilisée puisque la transaction s'est effectuée à l'amiable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme l'acquisition à l'amiable sans recourir à la procédure de DPU des parcelles :

-	Section A N°443	Sous les Souais :	02 a 50 ca
-	Section A N° 1559	Sous les Souais :	02 a 20 ca
-	Section A N° 1561	Sous les Souais :	03 a 45 ca
-	Section A N° 1563	Sous les Souais :	03 a 42 ca
-	Section C N° 746	Aux Ecourts Cheveux :	15 a 68 ca
-	Section C N° 747	Aux Ecourts Cheveux :	7 a 66 ca
-	Section C N° 73	Derrière la Cugne :	12 a 50 ca

pour un total de 47 a 41 ca

au prix de 3 000 €, frais de notaire à la charge de la commune.

2 – Acquisition de terrains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'exercer son droit de préemption pour l'acquisition de 3 terrains :

-	N°418	Sous les Souais :	03 a 30 ca
-	N°113	Derrière la Cugne:	03 a 10 ca
-	N°114	Derrière la Cugne:	04 a 90 ca

soit une contenance totale de 11 a 03 ca pour 226 €

3 – Fixation du prix de vente des futurs lots du lotissement "Sous l'étang"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des lots du futur lotissement communal "Sous l'étang" à 75 € TTC du mètre carré, TVA à 20%.

4 – Avancement de grade et modification de la durée hebdomadaire du temps de travail

Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 30 h afin d'assurer les missions d'aide maternelle, cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C. L'agent titulaire actuel est nommé à ce poste vu son avancement de carrière.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet afin d'assurer les missions de secrétariat et d'employé de la poste, cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C. L'agent titulaire actuel est nommé à ce poste vu son avancement de carrière.